



# Peyrolles-info

## 139

Le conseil municipal adresse  
ses plus sincères condoléances  
à Nicolas Geoffray et à sa famille  
suite au décès de son père, Daniel Geoffray,  
disparu subitement le 16 mai dernier

# Conseil municipal du 19 mai 2017

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Jean Paulin. Thierry Ponsin.

Absent excusé : Nicolas Geoffray

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

## 1. MARCHÉ POUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

Pour réaliser le Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Peyrolles, cinq bureaux d'études ont été consultés, trois ont répondu : Gereg, Alize, Entech. Une analyse de ces réponses a été réalisée par le service d'appui technique aux collectivités du département au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il en ressort que c'est l'entreprise Entech qui obtient la meilleure note après modération de la valeur technique et du prix. Le maire propose de retenir l'entreprise Entech pour un montant de 25 071 € TTC.

Accord du Conseil par 5 voix pour et 1 abstention

## 2. CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable nous devons réaliser des travaux de remise à la côte des accessoires, fourniture et pose d'appareils de mesure et de vannes de sectionnement. Pour le règlement de la consultation le Maire propose une pondération des critères de la manière suivante : prix des prestations 40 %, valeur technique 60 %

Accord unanime du conseil

## 3. CRÉATION D'UN PETR (PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

La loi du 27 janvier 2014 - dite MAPTAM - a instauré un nouvel outil de coopération territoriale pour les espaces ruraux : le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Le PETR est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

Les deux communautés de communes « du Pays Viganais » et « Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires » ont engagé la démarche de création d'un PETR, dénommé « Causses et Cévennes ». Les projets de statuts ont été rédigés. Notre Communauté de Communes a délibéré favorablement à 26 voix pour et 2 abstentions le 5 avril dernier pour la création de ce PETR. Cependant, les statuts de la Communauté de Communes prévoient que l'adhésion à un syndicat mixte, structure porteuse du PETR, nécessite l'accord des communes membres.

Accord du conseil par 4 voix pour et 2 abstentions

#### 4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier et non routier communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication, les plafonds de redevance 2017 sont fixés à 50,74 € par km d'artère en aérien et à 25,34 €/m<sup>2</sup> d'installation au sol. Ce qui donne sur la commune de Peyrolles :

Artères aériennes	7,50 km x 50.74 €	380,55 €
Emprise au sol	1 m <sup>2</sup> à 25,37 €	25,37 €
TOTAL		405,92 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 406 € au titre de la RODP acheminement des télécommunications pour l'exercice 2017.

#### Questions diverses :

Pas de question diverse pour ce conseil.

Une question diverse évoquée lors du conseil du 14 avril a été oubliée dans le Peyrolles-info n°136 :

- *Le DFCI de « La Baume » a été validé par le Préfet. Les Pompiers doivent déterminer les travaux à réaliser. Ils seront effectués en 2018. Le Maître d'ouvrage est la Communauté de Communes CAC Terres solidaires ; Une participation de 10 % restera à la charge de la commune.*

La séance est levée à 19h30